

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2024 - 34476 - 2013 B 03860 - 527 736 797 - A2SB CONSULTANTS

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 20 NOV. 2024 Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS

Adresse de l'entreprise 51 AVENUE DE LA LIBERATION 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

SIRET 5 2 7 7 3 6 7 9 7 0 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2 Durée de l'exercice précédent 1 2

SOUS LE N° 36576

				Exercice N clos le	
				13/11/2024	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 580	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	2 580	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072	074	730	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	730	
Total général (I + II)		110	112	3 310 2 580 730	
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100	
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau	134		(11 709)	
	Résultat de l'exercice	136			
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(11 609)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		324	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 380	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169		172	
	Comptes courants d'associés	173		7 455	
	Autres dettes	175		181	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		12 339	
Total général (I + II + III)		180		730	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

D

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS

Néant ☒

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214
		Services *		215		218
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254
			dont amortissement du fonds de commerces			255
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
Total des charges d'exploitation (II)						264

B – RÉSULTAT FISCAL							312
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318
	Provisions non déductibles *						322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310
B – RÉSULTAT FISCAL							312
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318
	Provisions non déductibles *						322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356
	Déficits antérieurs reportables *	7 970		dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

10

A2SB CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 51, avenue de la Libération
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.
RCS CRETEIL : 527.736.797.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le trente juin à 18 heures.

L'associé s'est réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la Présidence faite individuellement plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

Est présent :

- La succession de Monsieur Serge BALLANT associé, titulaire de 100 actions en pleine propriété ;

La succession de Monsieur Serge BALLANT préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent détient 100 actions constituant 100% du capital social et 100% des droits de vote attachés à ces parts sociales. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le texte des résolutions proposées aux Associés.

Monsieur le Président déclare ensuite que le texte des résolutions, le rapport de gestion et les documents comptables précités ont été remis à l'associé en même temps que l'ordre du jour, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à sa disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- approbations dudit rapport ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- quitus de la Présidence ;
- rémunération de la Direction ;
- questions diverses.

Il est alors donné lecture des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposées à l'associé.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le Président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est nul (égal à 0), aucune affectation ne peut avoir lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne à la succession de Monsieur Serge BALLANT quitus de l'exécution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

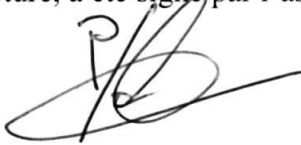
L'Assemblée Générale des Associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La société étant sans activité, aucun frais de représentation n'a été généré par la Direction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidence, lequel, après lecture, a été signé par l'associé.



Succession Serge BALLANT
Président Associé.